

puté adresse la parole. Je proposerai qu'on s'en tienne plus étroitement à la règle.

M. PUGSLEY: Je veux répondre quelques mots seulement au ministre du Commerce et de l'Industrie (M. Foster) et dire que...

M. FOSTER: Naturellement l'honorable député me donnera une minute pour lui répondre.

M. PUGSLEY: Je suppose que du consentement unanime...

M. l'ORATEUR: Sans le consentement unanime de la Chambre un député ne peut pas parler deux fois et je crois que les règles devraient être observées.

M. PUGSLEY: Je comprends que le ministre du Commerce et de l'Industrie consent à ce que je parle.

M. FOSTER: Mais je ne pourrais pas abandonner mon droit de faire un petit examen...

M. PUGSLEY: Puis-je poser une question au ministre du Commerce et de l'Industrie à propos de ce qu'il a dit?

M. FOSTER: Je demanderai à mon honorable ami, à cette période de la session de l'insérer au "Feuilleton".

M. PUGSLEY: Nous éviterons une perte de temps si vous me laissez poser une question. Mon honorable ami a dit...

M. l'ORATEUR: Je ne crois pas qu'il soit permis de se lancer dans une controverse compliquée...

M. PUGSLEY: Je soulève un point d'ordre. Le ministre des Finances (M. White) (Leeds), a déjà parlé deux fois.

M. WHITE (Leeds): Je pense que j'ai le droit de clôturer le débat.

M. OLIVER: Je désire dire un mot avant la clôture du débat.

M. l'ORATEUR: Ce n'est pas la 2e lecture du bill, par conséquent cela ne tombe pas sous la règle concernant les motions régulières. Mais je crois que les honorables députés qui ont pris la parole ont déjà parlé plus d'une fois et dépasser cette limite, ce serait aller, suivant moi, un peu trop loin.

M. OLIVER: Parce qu'on pourrait citer un grand nombre de renseignements qui devraient être donnés par cette commission cela ne diminue pas le droit d'introduire dans la loi certaines choses d'importance spéciale que l'on devrait y fixer. Je vais jusqu'à prétendre que cet amendement proposé par le Sénat est destiné à tenir compte des vues de ceux qui sont opposés à l'augmentation du tarif et a pour but de mettre entre les mains des commissaires la preuve qui reconnaîtrait ou appuierait leurs idées.

M. l'ORATEUR.

Or, ces gens-là sont citoyens du pays. Ils peuvent être la majorité comme ils peuvent ne pas l'être, mais ils composent une grande partie de la population et ils ont autant de droit aux renseignements recueillis par cette commission et qui tendront à appuyer leurs vues, que le Gouvernement lui-même en a de faire recueillir à cette commission les preuves qui seront conformes à sa politique. Les honorables députés qui ont parlé contre cet amendement ont dit que de mettre cette disposition dans le bill, cela diminuerait la portée ou affaiblirait les pouvoirs de la commission. Eh bien, monsieur l'Orateur, j'accepte volontiers de courir la chance de restreindre la portée de la commission en déclarant que certains faits qui sont importants à l'appui de mes opinions devraient être obtenus par cette commission en faisant ses recherches. Si c'est une commission, elle doit être à la disposition du Parlement et du pays. Si c'est simplement une institution organisée pour appuyer la politique du Gouvernement alors on ne devrait pas l'appeler une commission. Je prétends que les deux groupes du Parlement ont sans aucun doute le droit de dire que ce renseignement ou un autre relatif aux affaires industrielles du pays devrait être recueilli quand une enquête a lieu.

M. LANCASTER: Pourquoi pas toutes les conditions?

M. OLIVER: Ce n'est pas nécessaire de fixer tous les cas dans le bill. Je crains qu'il ne soit pas utile pour la Chambre de mettre dans le bill que les renseignements qui tendraient à appliquer une politique de tarif élevé devraient être recueillis par cette commission; il n'y a pas de danger qu'ils ne soient pas recueillis. Ce que nous voulons c'est avoir dans le bill une disposition qui aura pour but de recueillir ces renseignements en vue de soutenir les intérêts et les opinions de ceux qui sont en faveur d'un faible tarif.

M. LANCASTER: Désirez-vous empêcher l'adoption du bill?

M. OLIVER: En ce qui me concerne, je ne crois pas que le pays y perdrait beaucoup si le bill ne passait pas. Comme je l'ai toujours dit depuis le commencement de la discussion de ce bill, je crois que cette soi-disant commission n'est pas créée pour recueillir des renseignements qui devraient être impartiaux.

M. l'ORATEUR: Il n'est pas permis sur un amendement proposé à un seul article du bill d'entrer dans une longue discussion sur le principe.

M. OLIVER: J'ai été entraîné à faire ces observations par les questions qui m'ont été posées. Au nom de ceux qui désirent